



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 mai 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 9 mai 2023, à compter de 19 h, sous la présidence du maire Antonin Valiquette, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Antonin Valiquette, maire et président de la Communauté maritime
Mme Joy Davies, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Sara Vigneau, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présentes :

Mme Elena Haratsaris, directrice générale adjointe
Mme Marie Lanthier, greffière

Quelque soixante-quinze personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Antonin Valiquette, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM2305-0726

Sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en ajoutant au point *Affaires diverses* le sujet suivant : Octroi d'un contrat de gré à gré – Construction en atelier d'un bâtiment pour le poste de pesée du Centre de gestion des matières résiduelles.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2023
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 mai 2023

- 7.1.1 Représentation de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime au sein des commissions consultatives, comités et instances internes et externes
- 7.1.2 Cour municipale des Îles-de-la-Madeleine – Nomination aux titres de greffière de cour et perceptrice des amendes
- 7.2 Services administratifs et trésorerie
- 7.3 Ressources humaines
 - 7.3.1 Embauche de personnel – Poste de greffier ou greffière
- 7.4 Travaux publics
 - 7.4.1 Report des travaux – Mise aux normes de la signalisation routière – Programme d’aide à la voirie locale – Volet Soutien (GKF73379)
 - 7.4.2 Programme d'aménagement durable des forêts – Adoption du rapport d'interventions 2022-2023
- 7.5 Sécurité publique
- 7.6 Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
 - 7.6.1 Demande d'aide financière – Fonds régions et ruralité (volet 4) – Projets d'organismes et d'entreprises privées – Recommandations du comité de vitalisation
 - 7.6.2 Nomination de nouveaux membres – Comité consultatif (aviseur) – Réseau Accès entreprise Québec
- 7.7 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.8 Infrastructures et bureau de projets
- 7.9 Réglementation municipale
 - 7.9.1 Avis de motion – Règlement n° CM-2023-05 constituant la Commission permanente sur l'érosion et la submersion côtières et en déterminant les règles de régie interne
 - 7.9.2 Dépôt du projet de règlement n° CM-2023-05 constituant la Commission permanente sur l'érosion et la submersion côtières et en déterminant les règles de régie interne
- 8. Affaires diverses
 - 8.1 Octroi d'un contrat de gré à gré – Construction en atelier d'un bâtiment utilisé pour le poste de pesée du Centre de gestion des matières résiduelles
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 mai 2023

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM2305-0727

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2023

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2023.

Demande est faite pour apporter une correction à la résolution adoptée en affaires diverses intitulée : « Transport adapté et collectif des Îles – Approbation des prévisions budgétaires et confirmation d’une participation financière pour l’année 2023 » en remplaçant le montant de 40 579 \$ confirmé par la Communauté maritime pour l’année 2023 par une participation financière de 55 579 \$.

Sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d’approuver ce procès-verbal tel que modifié.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n’est présenté.

CM2305-0728

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 25 mars au 24 avril 2023 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d’approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 053 290,70 \$.

CORRESPONDANCE

Le président passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 mai 2023

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

CM2305-0729

Représentation de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime au sein des commissions consultatives, comités et instances internes et externes

CONSIDÉRANT l'élection partielle tenue le 5 mars 2023 à laquelle monsieur Antonin Valiquette a été élu au poste de maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la nomination d'élus représentant la Municipalité ou la Communauté maritime aux conseils d'administration de divers organismes du milieu, comités ou instances internes et externes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de désigner les personnes suivantes pour siéger aux commissions, comités, instances internes et externes mentionnés ci-dessous :

ORGANISMES EXTERNES OU UNE REPRÉSENTATION MUNICIPALE EST REQUISE	
Fédération québécoise des municipalités (FQM) Conseil d'administration :	- Antonin Valiquette
Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) Conseil d'administration :	- Hugues Lafrance
Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	- Roger Chevarie - Hugues Lafrance
Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM)	- Roger Chevarie - Hugues Lafrance
Réseau intégré de communications électroniques des Îles-de-la-Madeleine (RICEIM)	- Antonin Valiquette
COMITÉS ET COMMISSIONS RELEVANT DE LA COMMUNAUTÉ MARITIME	
Comité de gestion des matières résiduelles	- Hugues Lafrance - Richard Leblanc - Antonin Valiquette
Comité de la sécurité publique (SQ)	- Joy Davies - Hugues Lafrance - Richard Leblanc
Commission consultative des transports (maritime et aérien)	- Richard Leblanc - Antonin Valiquette
Comité de sécurité civile	- Joy Davies - Antonin Valiquette



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 mai 2023

No. de résolution
ou annotation

Comité aviseur du Plan de développement d'une communauté nourricière	- Benoit Arseneau
SECTEUR ÉCONOMIQUE	
Table pêche et mariculture	- Antonin Valiquette
Tourisme Îles de la Madeleine Conseil d'administration :	- Benoit Arseneau
La Vague Conseil d'administration :	- Richard Leblanc - Antonin Valiquette
SECTEURS CULTUREL ET SOCIAL	
Municipalité amie des aînés (MADA), politique familiale et politique d'accessibilité universelle	- Roger Chevarie
Coop d'habitation l'Oasis	- Benoit Arseneau
SECTEURS AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	
Comité consultatif agricole	- Benoit Arseneau
Commission consultative sur les enjeux énergétiques	- Roger Chevarie
Commission permanente sur l'érosion et la submersion côtières	- Roger Chevarie - Antonin Valiquette
Parc marin de pêche	- Benoit Arseneau - Joy Davies - Antonin Valiquette
Table de concertation sur les VTT	- Sara Vigneau
GRANDES COMMISSIONS MUNICIPALES (4)	
Commission consultative du développement économique	- Benoit Arseneau - Richard Leblanc
Commission consultative de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et des changements climatiques	- Benoit Arseneau - Sara Vigneau
Commission consultative du loisir, de la culture et de la vie communautaire	- Roger Chevarie - Hugues Lafrance
Commission consultative des travaux publics et de la sécurité publique	- Benoit Arseneau - Sara Vigneau
COMITÉS RELEVANT DE LA MUNICIPALITÉ DES ÎLES	
Comité exécutif	- Hugues Lafrance - Richard Leblanc - Antonin Valiquette - Roger Chevarie, substitut
Comité de vérification et des finances	- Benoit Arseneau - Roger Chevarie - Hugues Lafrance - Richard Leblanc - Gaétan Richard - Antonin Valiquette - Sara Vigneau
Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE)	- Sara Vigneau



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 mai 2023

CM2305-0730

Cour municipale des Îles-de-la-Madeleine – Nomination aux titres de greffière de cour et perceptrice des amendes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le Règlement n° 2010-23 établissant une cour municipale locale;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a officialisé, le 7 juillet 2011, la création de la cour municipale des Îles-de-la-Madeleine par l'adoption du décret n° 548 2011;

CONSIDÉRANT QU' en raison des changements survenus au sein de l'équipe du Service du greffe de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, il est nécessaire de désigner une nouvelle greffière de cour qui agira également comme perceptrice des amendes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil mandate madame Marie Lanthier pour agir comme greffière à la cour municipale des Îles-de-la-Madeleine et comme perceptrice des amendes;

que le mandat de madame Karina Vigneau soit reconduit pour agir également comme perceptrice des amendes.

que la présente résolution soit transmise au ministère de la Justice du Québec.

RESSOURCES HUMAINES

CM2305-0731

Embauche de personnel – Poste de greffier ou greffière

CONSIDÉRANT QUE la greffière de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, Andrée-Maude Renaud, a récemment quitté ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE le processus de recrutement est en cours et qu'il y a lieu de pourvoir temporairement au remplacement de la greffière en attendant l'embauche et l'entrée en fonction du futur greffier ou de la future greffière;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie Lanthier a accepté d'occuper le poste pour une période minimale de trois (3) mois et maximale de six (6) mois;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 mai 2023

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil accepte la recommandation faite par la Direction générale et la Direction des ressources humaines visant à procéder à l'embauche temporaire de madame Marie Lanthier à titre de greffière de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

que l'entrée en fonction de madame Lanthier soit effective rétroactivement au 12 avril 2023, selon les conditions déterminées par la Direction générale.

TRAVAUX PUBLICS

CM2305-0732

Report des travaux – Mise aux normes de la signalisation routière – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien (GKF73379)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu, en février 2022, la confirmation d'une subvention de 268 033 \$ du ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (Volet Soutien) relativement à la mise aux normes de la signalisation routière;

CONSIDÉRANT QUE la programmation des travaux de l'été 2022 était déjà annoncée lors de la confirmation du MTQ et que ceux de la signalisation routière s'ajoutaient à la longue liste de projets déjà en cours;

CONSIDÉRANT QUE la date limite prévue pour la réalisation de ces travaux était février 2023, mais qu'il n'a pas été possible de respecter ce délai;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Joy Davies,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

qu'une demande soit adressée au ministère des Transports du Québec pour prolonger les travaux de mise aux normes de la signalisation routière à l'automne 2023.

CM2305-0733

Programme d'aménagement durable des forêts – Adoption du rapport d'interventions 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a signé, conjointement avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, une entente relative à l'aménagement durable des forêts (PADF);



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 mai 2023

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des activités prévues au programme d'aménagement durable des forêts est rattachée à l'octroi d'une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit soumettre un rapport des activités pour l'année 2022-2023 et que celui-ci doit être adopté par voie de résolution;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le rapport d'interventions 2022-2023 soit adopté et transmis au ministère conformément aux modalités prévues à l'entente sur l'aménagement durable des forêts.

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

CM2305-0734

Demande d'aide financière – Fonds régions et ruralité (volet 4) – Projets d'organismes et d'entreprises privées – Recommandations du comité de vitalisation

CONSIDÉRANT le dépôt de trois (3) demandes d'aide financière au volet 2 « Projets d'organismes et entreprises privées » du cadre de vitalisation du Fonds régions et ruralité (volet 4);

CONSIDÉRANT QUE le comité de vitalisation a procédé à l'étude de ces demandes le 20 avril 2023 et que les trois (3) projets répondent aux critères de sélection, lesquels projets font l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT QUE les projets déposés correspondent directement aux axes de vitalisation déterminés dans le cadre de vitalisation;

CONSIDÉRANT l'enveloppe allouée au volet 2 du cadre de vitalisation du Fonds régions et ruralité pour l'année en cours;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'aide financière provenant du Fonds régions et ruralité (volet 4) soit consentie aux projets ayant reçu une recommandation positive pour un total de 258 111 \$, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées :



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 mai 2023

- Engagement des partenaires financiers;
- Obtention des autorisations municipales requises, s'il y a lieu.

Nom du projet (promoteur)	Montant accordé / Montant du projet
Construction d'un bâtiment polyvalent (Corporation de la baie du Cap-Vert)	100 000 \$ / 356 500 \$
Amélioration des infrastructures (Club de golf des Îles-de-la-Madeleine)	100 000 \$ / 2 500 000 \$
Raconte, voir. Une autre manière d'aborder notre histoire (Musée de la mer des Îles-de-la-Madeleine)	58 111 \$ / 91 640 \$

CM2305-0735

Nomination de nouveaux membres – Comité consultatif (aviseur) – Réseau Accès entreprise Québec

CONSIDÉRANT QU' en novembre 2020, le ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon, a annoncé la création du réseau Accès entreprise Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 9 mars 2021, le conseil a autorisé la signature de la convention d'aide financière du réseau Accès entreprise Québec, laquelle fut signée par le président de la Communauté maritime le 12 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un comité consultatif (aviseur) est requise dans le cadre de la mise en œuvre de la convention d'aide financière afin d'orienter et de déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises du territoire;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 11 mai 2021, la Communauté maritime a procédé à la création du comité consultatif;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de nommer les personnes suivantes pour siéger au comité consultatif (aviseur) :

- M. Antonin Valiquette, président de la Communauté maritime en remplacement de Jonathan Lapierre;
- M. Alexandre Lavoie, directeur général de la Chambre de commerce des Îles en remplacement de Sony Cormier;
- Mme Annie Lebel, directrice par intérim du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 mai 2023

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

CM2305-0736

Avis de motion – Règlement n° CM-2023-05 constituant la Commission permanente sur l'érosion et la submersion côtières et en déterminant les règles de régie interne

Le conseiller, Roger Chevarie, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement constituant la Commission permanente sur l'érosion et la submersion côtières et en déterminant les règles de régie interne.

CM2305-0737

Dépôt du projet de règlement n° CM-2023-05 constituant la Commission permanente sur l'érosion et la submersion côtières et en déterminant les règles de régie interne

CONSIDÉRANT QUE la Commission permanente sur l'érosion des berges a été constituée par règlement municipal en 2019;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° CM-2016-09 nécessite une révision pour s'adapter à la réalité et aux besoins présents;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi, tout projet de règlement doit être déposé à une séance préalable à celle de l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil municipal prenne acte du dépôt du projet de règlement n° CM-2023-05 séance tenante.

AFFAIRES DIVERSES

CM2305-0738

Octroi d'un contrat de gré à gré – Construction en atelier d'un bâtiment utilisé pour le poste de pesée du Centre de gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de santé et de sécurité au travail, il s'avère nécessaire de remplacer à très court terme le bâtiment utilisé comme poste de pesée au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR);

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de s'associer à des entreprises issues du milieu pour la réalisation de ce projet, et qu'à la suite d'une demande de prix lancée récemment, 2 propositions conformes ont été présentées par des entrepreneurs locaux;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 mai 2023

CONSIDÉRANT QU' il est souhaitable que le mandat soit réalisé le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la réglementation en vigueur, la Municipalité peut octroyer un contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Rénovation Lapiere et fils inc., au prix de 105 000 \$ plus les taxes applicables, relativement à la construction en atelier et à l'installation sur place d'un bâtiment utilisé comme poste de pesée au CGMR, respectant la description technique proposée et les délais prescrits;

d'autoriser le directeur des infrastructures et du bureau de projets, Jean A. Hubert, à signer tout document relatif à ce contrat et à en assurer la saine gestion.

Les dépenses relatives à l'octroi de ce contrat seront financées par le règlement d'emprunt n° CM-2022-12.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Projets d'organismes et d'entreprises privées bénéficiant d'une aide financière du Fonds régions et ruralité – Identification des bâtiments
- ❖ Servitech – Questionnement par rapport au suivi effectué par la firme d'évaluation.

CM2305-0739

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 31.

Antonin Valiquette, maire

Marie Lanthier greffière